



# CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains  
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



Carrières sous Poissy le 30 juin 2013

## Communiqué de Presse

Projet A104 de « Prolongement de la Francilienne dans l'ouest parisien »

**Le 27 juin 2013, la Commission « Mobilité 21 » rend son rapport au Gouvernement : le projet A104 n'est toujours pas abandonné !**

➔ **Le CO.P.R.A. 184 note que le projet A104 n'est pas placé parmi les projets de « premières priorités » du scénario n°1** (Scénario avec une enveloppe budgétaire totale comprise entre 8 et 10 Mds d'euros pour l'ensemble des projets conservés dans le SNIT / Schéma National des Infrastructures de Transport), **et du scénario n°2** (enveloppe entre 28 et 30 Mds d'euros au total).

➔ **Cependant, le projet A104 n'est pas abandonné pour autant puisque la commission l'a classé dans la catégorie des « secondes priorités » quel que soit le scénario financier considéré**, estimant que « *l'évaluation du projet met clairement en évidence que celui-ci répond à un besoin réel sur le secteur concerné et conditionne la réalisation de la plate-forme multimodale du port d'Achères* ».

Les arguments tant sanitaires qu'économiques que nous avons adressés à la Commission « Mobilité 21 » de janvier à avril 2013, ont très probablement influencé les dix membres de cette Commission puisque nous pouvons lire dans son rapport : « *La commission note toutefois le caractère extrêmement controversé du projet en raison de la présence de milieux sensibles et de son coût élevé. Elle considère qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas remplies pour permettre de le retenir dans la catégorie des premières priorités* ».

➔ **Quel avenir pour le projet A 104 ?**

**Le rapport précise** : « *la commission recommande de poursuivre la concertation en vue de clarifier les caractéristiques du projet et les modalités de sa réalisation* ».

Nous faisons le rapprochement de cette recommandation avec la délibération du Conseil Régional d'Ile de France n° CR81-12 du 25 octobre 2012 qui, dans son Article 9, mandatait le Président du Conseil Régional d'Ile de France pour mener une concertation avec l'État et les Élus locaux, au sujet de l'A104.

➔ **Notre action dans l'immédiat** : le CO.P.R.A. 184 va donc exiger d'être auditionné par le Président de la Région IdF, Jean-Paul Huchon, afin de le convaincre d'obtenir de l'Etat que ce prolongement de la Francilienne A104 ne



soit pas retenu parmi les priorités du « Schéma de Mobilité Durable » qui succède au SNIT. Nous demanderons également à être reçus par le Ministre des Transports.

**Le CO.P.R.A. 184 réaffirme :**

« **NON** à l'A104 en zones urbanisées de Méry-sur-Oise à Orgeval. »

« **NON** à l'A104 en zones urbanisées de Méry-sur-Oise à Orgeval. »

« **NON** à l'A104 limitée à Achères et prolongée par la voirie locale »  
(Liaison RD30 / RD190 et Pont d'Achères / RD 154)

« **OUI** à l'amélioration des infrastructures existantes »

« **OUI** au développement des transports en commun »

« **OUI** à une remise à plat du projet A104  
pour l'étude d'un tracé en **ZONES NON URBANISÉES** »

Depuis plus de 22 ans, le CO.P.R.A. 184 est l'artisan de la défense des intérêts de 200 000 riverains qui seraient lourdement pénalisés par la réalisation de ce tracé autoroutier A104, inadmissible, en zones urbanisées.

Avec le rapport de la Commission « Mobilité 21 » le projet A104 semble marquer le pas, mais notre combat n'est pas terminé.

**Vous pouvez compter sur nous. Nous comptons sur vous.**

**LA VIGILANCE EST DE MISE. RENFORÇONS NOTRE MOBILISATION.  
SOYEZ RÉACTIFS DÈS QUE NOUS FERONS APPEL A VOUS.**

Christiane PARAVY  
Présidente du CO.P.R.A. 184

*Fin du communiqué*

Les contacts :

|   |   |
|---|---|
| Christiane PARAVY<br>Présidente du CO.P.R.A. 184<br>Tél. : 01 30 74 13 01<br>Mobile : 06 85 29 27 35<br>E-mail : <a href="mailto:c.paravy@sfr.fr">c.paravy@sfr.fr</a> | Victor BLOT<br>Porte-parole du CO.P.R.A. 184<br>Tél. : 01 39 19 20 94<br>Mobile : 06 85 03 95 46<br>E-mail : <a href="mailto:victor.blot78@orange.fr">victor.blot78@orange.fr</a> |
|---|---|

Communiqué adressé à :

- La Presse.
- Les associations FNE, IDFE et associations locales.
- Les Autorités et les Elus (Ministères, CG 78 et 95, Région, Préfets, Députés, Maires ...).
- Le service de l'Information Générale des Yvelines et du Val d'Oise.